

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1962)

Rubrik: Extrême-Orient et Sud-Est asiatique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

militaires katangais à Stanleyville, en faveur desquels M. de Preux était intervenu auprès du général Lundula au mois d'avril. Il transmet ensuite la liste nominative de ces prisonniers aux autorités d'Elisabethville.

M. Senn rendit encore visite, en août également, sur l'île de Bulambemba, près de Matadi, à M. Antoine Gizenga, dont le sort avait préoccupé le CICR depuis plusieurs mois.

Enfin, le délégué participa aux travaux d'une commission des Nations Unies ayant pour objet de rapatrier au Kasai les 25.000 réfugiés balubas d'Elisabethville. En outre, grâce aux démarches réitérées de M^{me} J. Egger, représentante du CICR à Léopoldville, les autorités congolaises ont libéré un certain nombre de détenus politiques.

Rhodésie et Nyassaland — Burundi

M. G. C. Senn, délégué résident du CICR dans la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, a visité, au mois de mars, à la prison de Salisbury, un groupe de personnes arrêtées à la suite de troubles. Il accomplit en septembre des visites analogues en Rhodésie du Nord et au Nyassaland.

Le même délégué a visité, en novembre, la prison d'Usumbura, au Burundi. Chaque fois, M. Senn a fait part aux autorités détentrices de ses suggestions en vue d'améliorer les conditions de détention.

EXTRÊME-ORIENT ET SUD-EST ASIATIQUE

Laos

Le 18 décembre 1961, le CICR avait adressé à diverses Sociétés nationales un aide-mémoire qui faisait suite au premier appel lancé, le 11 août de la même année, en faveur de la population laotienne éprouvée par les hostilités. Simultanément, il décidait de poursuivre son activité dans ce pays, au moins jusqu'à l'été 1962, et c'est finalement jusqu'à la fin de l'année qu'il exerça son action humanitaire au Laos. La situation, en particulier celle des réfugiés ayant fui les zones de combat et d'insécurité pour affluer autour

des principales agglomérations de la vallée du Mékong, était en effet toujours alarmante, et le Gouvernement de Vientiane avait exprimé le vœu de voir le CICR poursuivre son œuvre humanitaire. Cette action fut alimentée, en partie, par des prélèvements sur le fonds de secours du CICR, pour un montant de 310.600 fr. suisses, auxquels sont venues s'ajouter les contributions en espèces ou en nature reçues en réponse aux appels lancés en août et en décembre 1961. Ces contributions provenaient des Sociétés nationales des pays suivants : Australie, Autriche, Belgique, Birmanie, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Suisse, République fédérale d'Allemagne, Thaïlande. D'autres institutions offrirent des dons, notamment l'Oxford Committee for Famine Relief, qui versa une contribution de 5.000 livres sterling. Le total des secours transmis par le CICR au Laos pendant l'année 1962 s'est élevé à fr.s. 239.180.

Indépendamment des secours proprement dits, l'action du CICR s'est exercée en faveur des détenus de toutes catégories, conformément aux tâches traditionnelles du CICR.

L'aide aux réfugiés. — Le nombre des réfugiés s'accrut considérablement dans les premiers mois de l'année ; alors qu'on les estimait à 6.000 en août 1961, au moment où le CICR commença son action, et à 10.000 à la fin de cette même année, c'est à 30, 35.000 qu'on les évaluait en mai 1962 (17.000 d'entre eux avaient déjà reçu des secours d'urgence de la Croix-Rouge). La plupart étaient des réfugiés « riverains », c'est-à-dire installés sur les bords du Mékong. Le CICR leur fit remettre, par l'entremise de son représentant au Laos, le Dr Jürg Baer, des filets de pêche, ainsi que d'autres secours consistant en textiles, médicaments (en particulier des multivitamines), vivres et savon.

A la même époque, c'est-à-dire peu avant Pâques, le Dr Baer distribua des vêtements, vivres et ustensiles de ménage à de nouveaux réfugiés arrivés récemment à Paksane, à environ 150 km. à l'est de la capitale administrative de Vientiane, de même que dans le Sud du Laos, à Pakse et à Thakhek. Le délégué du CICR se rendit en mai dans la plaine des Jarres, où il s'est entretenu avec les autorités de Khang Kay de diverses questions humani-

taires, notamment de l'échange de nouvelles familiales entre personnes séparées par les événements, du regroupement de familles laotiennes et de la situation des prisonniers américains et philippins détenus par ces autorités. Il remit des lettres destinées à ces prisonniers américains.

A l'autre extrémité du pays, aux confins de la Birmanie, de la Chine et de la Thaïlande, les opérations militaires dans les régions de Muong-Sing et de Nam-Tha avaient provoqué un nouvel afflux de réfugiés à Luang Prabang, capitale royale, où ceux-ci arrivaient à pied ou en pirogue, lorsqu'ils n'étaient pas évacués des zones de combat par hélicoptère ou par avion. Il fallut organiser de nouvelles distributions de secours, qui eurent lieu fin avril. Ce fut ensuite à Houei Sai, localité située au bord du Mékong, face à la Thaïlande, que le délégué du CICR procéda, en compagnie de M^{me} Noupbat Chounramany, présidente du Comité des dames de la Croix-Rouge lao, à des distributions de vêtements, de couvertures, de lait condensé et de concentrés de soupe aux réfugiés Méos récemment arrivés des régions montagneuses situées au nord de la ville. La Croix-Rouge lao constitua à cette occasion un Comité provisoire local à Houei Sai. Cette Société nationale avait, depuis le mois de décembre 1961 et indépendamment de l'assistance aux blessés hospitalisés et aux familles sinistrées, apporté son aide à 12.413 réfugiés, leur distribuant d'importantes quantités de vivres, de vêtements et d'effets divers.

Quant aux réfugiés Méos, c'est à plusieurs reprises qu'ils furent l'objet de la sollicitude du CICR. Au mois de juin, le Dr Baer se rendit à Sayaboury, sur la rive droite du Mékong, chef-lieu de la province du même nom, en compagnie de la princesse Oun Kham, membre du Comité des dames de la Croix-Rouge lao, pour y distribuer des vêtements, du riz, du soya, ainsi que des bottes de caoutchouc offertes par la Suisse et fort appréciées dans les terrains boueux de cette région. Les réfugiés Méos, perdant fréquemment leurs cartes de contrôle, un nouveau système, plus efficace, a été utilisé à cette occasion : à ceux qui avaient reçu leur part, on traçait une marque, souvent une croix, sur le ventre !

A partir du mois d'août, M. Jacques Ruff, collaborateur du CICR, succéda au Dr Jürg Baer en qualité de délégué du CICR au Laos. Le nouveau délégué du CICR poursuivit l'œuvre de

son prédécesseur. Au mois de septembre, il se rendait à Thakhek, chef-lieu de la province de Khamouane, pour y distribuer des secours à des groupes de réfugiés venus de régions montagneuses dans la vallée du Mékong. Accompagné de plusieurs membres de la Croix-Rouge lao, ainsi que d'un représentant de la Prévoyance sociale, M. Ruff remit aux réfugiés du riz, du lait condensé, du sel et des secours divers, dans plusieurs camps et villages. Les bénéficiaires, gens souvent très pauvres, ont fait aux représentants de la Croix-Rouge un accueil chaleureux.

Pourtant, à partir des accords du cessez-le-feu, le nombre des réfugiés commença de diminuer sensiblement et le CICR, tout en maintenant son assistance à certains groupes importants demeurés dans la vallée du Mékong, put envisager la fermeture de sa délégation au Laos dans un avenir relativement proche. M. Ruff, délégué du CICR, poursuivit donc, au mois de novembre, ses distributions de vivres aux réfugiés riverains du Mékong, en particulier à des groupes de réfugiés Khas et Méos, parvenus dans la région depuis moins de trois mois et qui n'avaient pas encore été secourus. Enfin, vers la fin de l'année, le délégué du CICR réussit également à remettre des secours dans une région particulièrement difficile d'accès et échappant à l'administration du Gouvernement de Vientiane; il se rendit ainsi à Phong Saly, ville laotienne située à moins de 50 km. de la frontière chinoise, et dans certains districts isolés du nord du pays, notamment à Muong Hiem. Il fit ces déplacements dans un avion « Beaver », appartenant aux forces dépendant du prince Souvanna Phouma.

L'aide aux prisonniers et internés. — Parallèlement à son activité en faveur des réfugiés, le CICR n'a cessé de se préoccuper des prisonniers et internés. L'Agence centrale de recherches, à Genève, saisie de demandes concernant des ressortissants étrangers disparus au Laos, s'efforça d'obtenir de leurs nouvelles.

Fin juillet, le délégué du CICR, M. Jacques Ruff, visita le camp de prisonniers laotiens de Savannakhet (300 internés) et y remit un lot de médicaments. Cette visite fut renouvelée, fin décembre, par le même délégué qui obtint l'autorisation, pour les prisonniers, de correspondre avec leur famille, sur des formules établies par l'Agence centrale de recherches, la Croix-Rouge lao se

chargeant de transmettre ces messages ainsi que les réponses des familles.

Selon l'usage, le délégué remit aux autorités laotiennes un rapport consignait les constatations faites et les améliorations considérées comme indispensables. Plusieurs représentants du ministère de la Santé et de la Croix-Rouge lao avaient d'ailleurs participé à la visite et aux distributions de secours à ce camp, dont le Dr Baer s'était déjà occupé activement en avril. Quelques améliorations, notamment le droit pour les internés de recevoir des journaux et des colis, avaient suivi cette visite.

En août, le délégué du CICR assistait à la libération de cinq Américains et d'un Philippin, prisonniers du Pathet Lao. Quatre des prisonniers américains avaient été visités en novembre 1961 par M. André Durand, délégué général du CICR pour l'Asie. M. Ruff fut également présent lors de la libération à Vientiane de six prisonniers de nationalité vietnamienne, dont quatre choisirent de se rendre en République démocratique du Vietnam.

L'aide aux blessés et malades. — Le CICR a également voué une attention particulière aux hôpitaux. Le 23 janvier S. M. la Reine présidait la remise de colis aux blessés et malades des hôpitaux de Luang Prabang ainsi que de plasma sanguin (don de la Croix-Rouge néerlandaise) à la direction des hôpitaux. Cette distribution fut renouvelée au mois de mai, à la suite des engagements militaires survenus dans la région de Nam Tha. Au même moment, le CICR faisait parvenir à l'hôpital militaire de Vientiane un lot de douze prothèses oculaires ; à la Croix-Rouge lao de Xiengkhouang (siège du gouvernement du prince Souvanna Phouma), il envoya un lot de 35 caisses de médicaments, dons des Croix-Rouges polonaise, indienne et suisse, comprenant principalement des produits pharmaceutiques et du matériel chirurgical. Ce dernier envoi parvint à destination par l'intermédiaire de la Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam. Quant à la Croix-Rouge lao, elle accomplit dans ce domaine des tâches remarquables : un groupe de dames a fait, trois fois par jour, des distributions à 400 blessés hospitalisés, et la Société a remis du plasma sanguin aux hôpitaux de Saravane, Vientiane, Savannakhet, Attapeu, Pakse, Luang Prabang et Thakhek.

A Houei Sai, le D^r Baer remit du lait condensé aux blessés et malades en traitement à l'hôpital fondé par feu le D^r Tom Dooley, médecin américain, en mémoire duquel une fondation a été créée pour continuer l'œuvre humanitaire admirable à laquelle il avait consacré sa vie.

Au mois de juin, à Sayaboury, il distribua du lait condensé et du riz à l'hôpital de l'« Operation Brotherhood », patronnée par la jeune Chambre de commerce des Philippines. En août et en septembre, ce furent les patients du camp militaire de Chinaimo, près de Vientiane, qui reçurent également des secours par les soins de M. Jacques Ruff. Celui-ci apporta ultérieurement 700 kg de médicaments à l'infirmerie de Phong Saly, installée dans une grange désaffectée. Il visita également l'hôpital de Luang Prabang et l'hôpital Mahosot à Vientiane, auxquels il remit des secours.

Le conflit indo-portugais

Alors qu'un représentant du CICR s'était rendu, dès le 24 décembre 1961, quelques jours après l'occupation du territoire, dans les camps de Goa, où se trouvaient des prisonniers portugais aux mains des troupes indiennes, le CICR avait sollicité également, auprès du gouvernement de Lisbonne, l'autorisation de visiter les prisonniers indiens internés au Portugal et dans les territoires d'outre-mer. La réponse des autorités portugaises ayant été aussitôt favorable, M. J. P. Maunoir, délégué du CICR, visita dès le 16 janvier, en compagnie du secrétaire général de la Croix-Rouge portugaise, les internés civils indiens détenus à la prison de Caxias, près de Lisbonne. Deux autres délégués, MM. Robert Guinand et Jacques Ruff, procédaient à des visites analogues, respectivement au Mozambique et à Macao. Obtenant ultérieurement l'agrément des autorités de la Nouvelle Delhi pour une nouvelle inspection à Goa, M. Jacques Ruff procéda à une seconde visite des camps d'internement de Vasco de Gama, Ponda, et de la forteresse d'Aguada, dans l'ancienne enclave portugaise, où se trouvaient rassemblés plus de 4.000 prisonniers. Le délégué du CICR fit parvenir à l'Agence centrale de recherches, à Genève, 4.348 cartes de capture et 2.896 messages adressés par les prisonniers à leur famille. Dès l'ouverture du conflit, le CICR, d'ailleurs, s'était

préoccupé d'établir une liaison postale entre les prisonniers et leur parenté, les communications normales entre Goa et le Portugal ayant été interrompues. La Croix-Rouge indienne se chargea de transmettre les messages.

Au Mozambique, M. Robert Guinand, délégué du CICR, visita neuf camps d'internement, comprenant 2.000 ressortissants indiens environ, situés dans divers districts de ce vaste territoire. Parallèlement, le CICR est intervenu auprès des autorités indiennes pour réclamer la libération des prisonniers militaires portugais, conformément aux clauses de la III^e Convention de Genève, qui prévoit que les prisonniers doivent être libérés et rapatriés sans délai après la fin des hostilités actives.

Le conflit sino-indien

Sitôt après le déclenchement du conflit qui mit aux prises, dès le mois d'octobre 1962, les forces armées de la Chine et de l'Inde, dans les régions himalayennes, le CICR offrit ses services aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge de ces deux pays. Dans un télégramme envoyé simultanément à la Nouvelle Delhi et à Pékin, il se déclara prêt à exercer son activité humanitaire en faveur des victimes du conflit, en particulier des prisonniers.

Le gouvernement indien donna aussitôt une réponse positive aux offres de service du CICR, et M. André Durand, délégué général du CICR pour l'Asie, se rendit, dès le 15 novembre, à la Nouvelle Delhi. Les autorités indiennes ayant procédé à l'internement des ressortissants chinois ou d'origine chinoise résidant en Assam, le délégué du CICR sollicita l'autorisation de les visiter, ce qui lui fut rapidement accordé. C'est ainsi que, le 12 décembre, M. Durand visita le camp de Deoli, près de Kota, entre Delhi et Bombay, où environ 2.000 Chinois se trouvaient internés.

D'autre part, les 4 et 5 décembre, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge avait lancé, d'entente avec le CICR, un appel en faveur des civils évacués de la zone de combat aux frontières nord-est de l'Inde, ainsi que des civils chinois internés et des blessés et malades des forces armées. De son côté, la Croix-Rouge chinoise préparait un envoi de 2.000 colis de vivres et vêtements à l'intention des internés chinois, envoi qui devait être acheminé

dès le début de 1963. Plusieurs Croix-Rouges nationales répondirent aussitôt à l'appel du CICR et de la Ligue, en particulier la Croix-Rouge canadienne, qui fit un don en espèces de 5.000 dollars, et la Croix-Rouge australienne, qui envoya du lait en poudre et des multivitamines, d'une valeur de 5.000 livres sterling. Le CICR transmet le total des dons, représentant 200.000 francs suisses, à la Croix-Rouge indienne, qui avait également à répondre aux besoins des réfugiés ; le nombre de ceux-ci était évalué à 15.000 dans le nord-est de l'Inde. Parmi ces réfugiés, figuraient de nombreux montagnards de la « North East Frontier Agency » et même des Tibétains. Le délégué du CICR, M. Durand, visita les camps d'accueil en Assam, à la fin du mois de décembre. L'arrêt des hostilités devait cependant permettre à une grande partie de ces réfugiés de regagner assez rapidement leur résidence habituelle.

Cependant, le problème le plus important posé par ce conflit resta celui des militaires indiens capturés par les forces chinoises. Comme on l'a dit, le CICR s'était adressé immédiatement au gouvernement chinois pour lui offrir ses services et, dès qu'il eut connaissance de la présence de militaires indiens prisonniers en Chine, il sollicita l'autorisation de faire visiter ces prisonniers par l'un de ses délégués, conformément à la III^e Convention de Genève. Arguant du maintien des relations diplomatiques entre les deux pays, le gouvernement chinois s'abstint de donner au CICR une réponse favorable. Dès le 16 novembre, la Croix-Rouge chinoise avait confirmé à la Croix-Rouge indienne la capture de 929 militaires indiens, chiffre qui devait se révéler bien supérieur par la suite. En outre, les autorités chinoises entreprenaient, dès avant la fin de l'année, de libérer et de rapatrier des blessés et des malades ; le 31 décembre 716 prisonniers avaient ainsi été rapatriés, tandis que la Croix-Rouge indienne recevait les premières listes, portant sur 1.131 prisonniers maintenus en captivité. Le 19 décembre, la Croix-Rouge indienne avait remis à leur intention 2.000 colis de vivres et de vêtements à la Croix-Rouge chinoise.

Quant au CICR, il a poursuivi, en plein accord avec la Croix-Rouge indienne, ses démarches auprès des autorités de Pékin, pour obtenir l'autorisation de faire visiter ces prisonniers de guerre.

Népal

L'œuvre entreprise dès 1960 et poursuivie en 1961, en faveur des quelque 20.000 réfugiés tibétains au Népal, a continué en 1962. En premier lieu, l'assistance médicale, selon les rapports des délégués médecins du CICR, est demeurée particulièrement urgente. Cette activité médicale s'est exercée notamment à Chialsa Gömpa, dans la région de Khumbu Solu, à Kathmandu, à Pokhara et à Dhor Patan, où la délégation ouvrit des dispensaires au profit des réfugiés et de la population népalaise. Dans la haute vallée du Thakkola, en revanche, le CICR dut fermer un poste sanitaire pendant la période de la mousson, qui rendait l'approvisionnement difficile. Les pluies s'opposèrent aussi aux communications établies par le CICR au Népal grâce à deux avions Pilatus Porter, de fabrication suisse, spécialement conçus pour les vols en haute montagne. Le CICR installa pour ces appareils des aérodromes de fortune qui sont parmi les plus élevés du monde et qui présentent évidemment parfois quelque danger. Ces avions, dont l'utilisation a commencé au début de l'année 1961 sur l'initiative de M. Toni Hagen, ont rendu de précieux services.

Indépendamment de l'action médicale, le CICR a poursuivi au Népal une action de secours importante. Sur le nombre total de 20.000 réfugiés, 4.000 étaient dénués de moyens d'existence et le CICR prit en charge 2.000 d'entre eux. Il leur fournit non seulement des vivres et des vêtements, mais chercha à les réinstaller définitivement en les aidant à subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Ceux qui avaient déjà un métier ont pu l'exercer au centre artisanal de Kathmandu, qui occupe des tisserands, des tailleurs, des charpentiers, des cordonniers. Près de Pokhara, 400 autres réfugiés furent également pris en charge par le CICR, en partie grâce à un don de 300 tonnes de vivres (lait en poudre, farine, légumineuses, graisse comestible) du gouvernement américain. De son côté, le « Nepal international Tibetan Refugee Relief Committee », dont le siège est à Kathmandu, a remis au CICR des secours importants, comprenant en particulier un aliment riche et apprécié des réfugiés, le « Multipurpose food ». La Croix-Rouge suédoise apporta également une contribution sous forme de 6 tonnes de lait en poudre pour les enfants.

La colonie agricole de Dhor Patan, qui accueillit des nomades venus de l'ouest du Tibet, s'est développée d'une façon satisfaisante, à tel point que de nombreux Tibétains, attirés par cette réussite, ont afflué à la colonie, venant des régions voisines. Deux villages nouveaux sont nés dans cette haute vallée du Népal central.

Indonésie

La collaboration instituée en 1961 entre la Croix-Rouge indonésienne et le CICR pour le paiement des allocations versées par le gouvernement des Pays-Bas aux ressortissants néerlandais demeurés en Indonésie, s'est poursuivie au cours de l'année 1962.

En mars, M. Pierre Vibert, délégué du CICR, se rendit à Djakarta pour examiner les modalités des versements. Il s'entretint avec la Croix-Rouge indonésienne, chargée par le gouvernement indonésien de régler cette question. Après un premier versement qui avait eu lieu en décembre 1961 et dont 800 personnes avaient été bénéficiaires, une deuxième répartition, dont le montant s'élevait à 125.000 dollars, était en effet en cours au début d'avril. Le troisième transfert, de 100.000 dollars, intervint en août. Le CICR, agissant en qualité d'intermédiaire neutre, a exercé cette activité humanitaire en Indonésie, en raison de l'absence de relations diplomatiques et consulaires entre ce pays et le gouvernement néerlandais.

Le CICR intervint aussi dans le conflit qui opposa les Pays Bas à l'Indonésie au sujet de la Nouvelle-Guinée (Irian occidental). Au cours de l'engagement naval du 15 janvier, survenu dans les parages des îles Aru, entre navires indonésiens et néerlandais, les forces néerlandaises avaient capturé un certain nombre de militaires indonésiens. Acceptant le mandat que lui proposait M. Thant, secrétaire général des Nations Unies, pour la libération et le rapatriement de ces prisonniers, le CICR chargea M. André Durand, délégué général du CICR pour l'Asie, alors en résidence à Tokio, de se rendre à Hollandia, en Nouvelle-Guinée. M. Durand visita les 52 prisonniers indonésiens capturés à la suite de l'engagement naval du 15 janvier, ainsi qu'un certain nombre d'internés civils indonésiens qui s'étaient infiltrés en Nouvelle-Guinée et

avaient été arrêtés par les autorités néerlandaises en 1960 et 1961. Le 11 mars, il arrivait à Singapour en compagnie des 52 prisonniers qu'accueillit une délégation de la Croix-Rouge indonésienne chargée de les accompagner jusqu'à Djakarta. Ainsi, le CICR s'acquitta de la tâche pour laquelle le secrétaire général des Nations Unies avait sollicité son concours.

Enfin, le CICR a également veillé, en Indonésie, à la transmission de messages familiaux, conformément à l'offre qu'il avait faite aux gouvernements indonésien et néerlandais, à la suite de la suspension des relations postales entre les deux pays. Ces messages étaient transmis sur des formules faites d'après un modèle établi par le CICR ; les Sociétés nationales mettaient ces formules à la disposition du public et les envoyaient à l'Agence centrale à Genève, qui se chargeait de les transmettre au pays de destination. Les réponses empruntaient le même canal, en sens inverse. Les communications de caractère urgent se faisaient par voie télégraphique. Le nombre des messages transmis s'est élevé à près de 4.000.

République du Vietnam

Le nouveau délégué du Comité international de la Croix-Rouge en République du Vietnam, M. Werner Muller, qui a succédé à M. A. M. Leuenberger, a visité, le 18 octobre, un camp d'internés à Phu Loi, près de Saïgon. Ce déplacement avait été organisé par la Croix-Rouge de la République du Vietnam, dont le président du Comité du Sud, le Dr Truong Tan Tung a participé personnellement à la visite.

En avril, le délégué du CICR s'est rendu à Da Nhang (Tourane) pour y rencontrer vingt pêcheurs chinois originaires de l'île de Hainan dans le golfe du Tonkin, qui, portés disparus, avaient fait l'objet d'une demande de recherche auprès du CICR par la Croix-Rouge chinoise. Finalement retrouvés en bonne santé dans la ville indiquée, les vingt pêcheurs ont pu repartir pour leur pays, à bord d'une jonque que leur procura le gouvernement vietnamien, celle qu'ils possédaient lorsqu'ils avaient abordé à Tourane étant hors d'usage. La Croix-Rouge chinoise annonça ultérieurement au CICR que les vingt pêcheurs avaient regagné leur pays et étaient en sécurité.

Japon

Alors que l'année 1961 avait été marquée par deux interruptions des opérations de rapatriement des Coréens résidant au Japon, l'une due à une épidémie de grippe, l'autre à la nécessité de réparer les bateaux assurant la navette entre le port japonais de Niigata et le port nord-coréen de Chongjin, les départs ont repris au début de 1962, mais à un rythme réduit. Le 86^e convoi comprenait moins de 100 personnes, tandis qu'au début des opérations plus de 1.000 Coréens quittaient le Japon chaque semaine. Les convois suivants n'ont compté chacun que deux à trois cents personnes en moyenne. Devant cette situation, les Sociétés de la Croix-Rouge du Japon et de la République démocratique populaire de Corée ont décidé, vers la fin de l'année, de reconduire pour une année l'accord relatif au rapatriement des Coréens établis au Japon, signé à Calcutta en 1959, et arrivant à échéance le 12 novembre 1962. De son côté, le CICR accéda à la demande de la Croix-Rouge japonaise de maintenir pour une année encore sa délégation spéciale au Japon, dont la mission consiste essentiellement, rappelons-le, à vérifier que la décision des partants résulte de leur libre choix. Pour s'acquitter de cette tâche, les membres de la mission spéciale du CICR ont rendu visite, en novembre et décembre, aux Comités locaux de la Croix-Rouge nippone et aux autorités d'un certain nombre de provinces, s'informant d'une façon approfondie des conditions dans lesquelles se faisaient les inscriptions pour le départ en Corée du Nord. Fin décembre, le nombre total des rapatriés s'élevait à 78.000 environ, contre 75.000 à la fin de 1961 et 52.000 à la fin de 1960.

Philippines

M. John W. Mittner, délégué du Comité international de la Croix-Rouge aux Philippines, a visité, en septembre et décembre, les prisonniers internés au fort Mc Kinley à Manille, en compagnie du Dr T. Calasanz, directeur de la Croix-Rouge des Philippines. C'était la troisième visite faite par le délégué du CICR à ces détenus, auxquels il a remis des secours.

Indemnisation d'anciens prisonniers de guerre

Le CICR a versé, en 1962, trois millions de francs suisses à la Croix-Rouge des Philippines, dernier paiement fait à ce pays en vertu de l'article 16 du traité de paix avec le Japon. Cet article prévoyait qu'une indemnité financière serait versée aux anciens prisonniers de guerre en mains japonaises, afin de compenser les rigueurs endurées pendant leur captivité.

Désigné par le traité de paix pour accomplir cette tâche humanitaire, le CICR a procédé en 1957, à la plus grande partie des distributions dans les pays signataires, au moyen de sommes prélevées sur les fonds japonais. Mais, aux Philippines, l'absence d'archives, détruites pendant la guerre, avait retardé les versements.

Le CICR put aussi procéder à des versements complémentaires aux autres pays bénéficiaires, en répartissant le solde de la part qui avait été réservée aux Philippines avant que le nombre d'ayants droit de ce pays fût connu. Ainsi, la France a reçu l'équivalent de 427.000 francs suisses, ce qui a porté le total des fonds japonais que lui a transmis le CICR à environ 3.500.000 francs suisses. De son côté, la République du Vietnam a reçu 251.000 francs suisses, qui ont porté à 1.600.000 le total des versements faits à ce pays.

Fin 1962, les opérations de distribution, accomplies dans 14 pays, avaient permis de répartir environ 65 millions de francs suisses entre quelque 200.000 prisonniers de guerre ou leurs survivants.

PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Irak

Le CICR a reçu, au cours de l'année, différentes listes, portant au total sur 94 personnes, membres des forces armées ou de l'administration irakiennes capturées par les insurgés kurdes en Irak. Le CICR a fait remettre copie de ces documents aux autorités de Bagdad, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge irakien, exprimant en même temps le vœu de recevoir des renseignements analogues sur le sort des prisonniers et internés d'origine kurde se trouvant aux mains du gouvernement irakien.